

Declassified to Public
06 September 2012

Handwritten signature
E3/380



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the
Courts of Cambodia

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des Co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ
Criminal Case File /Dossier pénal
លេខ/No: 002/14-08-2006
លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction
លេខ/No: 001/18-07-2007-ECCC-OCIJ

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia

Nation Religion King ឯកសារទទួល	
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):10...../.....04...../.....2008.....	
ម៉ោង (Time/Heure):.....14 : 20.....	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:.....SANN DADA.....	

កំណត់ហេតុស៊ើបអង្កេត

**Written Record of Interview of
Charged Person
Procès-verbal d'interrogatoire**

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à neuf heures et dix minutes.
Devant Nous, **You Bunleng ឬ ប៊ុនហ្លេង** et **Marcel Lemonde**, Co-Juges d'instruction des
Chambres Extraordinaires,
Avec **M. Ham Hel ហាម ហ៊ែល** et **M. Ly Chantola លី ច័ន្ទតុណា** comme Greffiers

Vu la Loi sur la création des Chambres Extraordinaires du 27 octobre 2004

Vu la règle 58 du Règlement intérieur des Chambres Extraordinaires

En présence de **M. Ouch Channora អ៊ូច ចាន់ណូរ៉ា** et **Tanheang Davann តាន់ហ៊ាង ដាវ៉ាណ**,
interprètes assermentés des Chambres Extraordinaires.

A comparu la personne mise en examen dont l'identité est indiquée ci-dessous :

Nom: **Kaing Guek Eav កាំង ហ្គេកក្សាវ** dit **Duch ឌុច**, de sexe: masculin, né le 17 novembre
1942,

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ
ទួលគោកលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤។
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

ឯកសារព្រឹត្តិបត្រត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
ថ្ងៃខែឆ្នាំធ្វើការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):10...../.....04...../.....2008.....	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:.....CH-EE K.S.A.....	

Mis en examen pour **Crimes contre l'humanité et Violations graves des Conventions de Genève du 12 Août 1949**, faits prévus et réprimés par les articles 5, 6, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi sur la création des Chambres extraordinaires en date du 27 octobre 2004.

L'original de procès-verbal est rédigé en Khmer.

Les Co-procureurs des Chambres Extraordinaires, M. Robert Petit et Mme. Chea Leang ជា ណាង, ont été régulièrement avisés de cet interrogatoire par lettre de notification du 13 mars 2008:

- Mme Chea Leang ជា ណាង est représentée par M. Pich Sambath ព្រឺជី សម្បត្តិ, assistant du Co-procureur,
- M. Robert Petit est représenté par M. Alex Bates, assistant du Co-procureur.

Maîtres Kar Savuth កាវ សាវុត្តិ et François Roux, Co-avocats de la personne mise en examen, qui ont été avisés par convocation du 13 mars 2008 et qui ont eu la possibilité d'examiner le dossier à partir de cette date, sont tous les deux présents.

Interrogatoire

Questions-réponses:

La personne mise en examen : Je vous remets mes commentaires sur les circonstances de ma rencontre avec les journalistes Nic Dunlop et Nate Thayer et sur le livre *The Lost Executioner*.

Mention des Co-Juges d'Instruction : La note en question est versée au dossier à la suite du présent procès verbal.

Question des Co-Juges d'Instruction: Pouvez-vous nous donner des explications sur la structure et le fonctionnement de Prey Sâr ព្រៃសែរ? Pouvez-vous délimiter géographiquement le périmètre de Prey Sâr ព្រៃសែរ, expliquer la date, les raisons de sa création et par qui il a été mis en place? Pouvez-vous également indiquer combien de personnes vivaient à Prey Sâr ព្រៃសែរ ?

Réponse de la Personne mise en examen : Prey Sâr ព្រៃសែរ constitue la suite du Centre de Sécurité de la Division 703. Cette structure existait avant même mon entrée à S-21 ស៊ី២១. Elle a été mise en place lorsque le secrétaire de la Division 703, Neou Phân នៅផាន

alias Sokh សុខ, a été épuré. Par la suite, Son Sen សុនសែន m'a demandé de rééduquer des combattants « libéraux », c'est-à-dire indisciplinés, et j'ai demandé à Nun Huy (Sré) នួនហ៊ុយ (ស្រី) de prendre en charge ce travail. Son Sen សុនសែន a essayé d'utiliser ces combattants dans l'Unité des Chars après leur rééducation, mais cela a été un échec. Prey Sâr ព្រីស័រ ស est donc resté essentiellement le centre de production du riz de S-21 ស២១. S'agissant des effectifs, je ne peux pas être très précis mais il y avait plusieurs centaines de personnes.

Question des Co-Juges d'Instruction: Il apparait qu'au moins à une époque Prey Sâr ព្រីស័រ ស était composé de 5 unités de travailleurs (Unité 11 à 15). Pouvez-vous confirmer cette organisation et expliquer à quoi correspondait chacune de ces unités ?

Réponse de la Personne mise en examen : Je ne suis pas en mesure de donner beaucoup de détails car c'était Huy qui était chargé de l'organisation.

Question des Co-Juges d'Instruction: Vous avez confirmé (interrogatoire du 23/08/2007, p.5) que vous étiez le responsable de la politique générale à Prey Sâr ព្រីស័រ. Dans le cadre de ces fonctions avez-vous déjà visité Prey Sâr ព្រីស័រ ? Si oui combien de fois ?

Réponse de la Personne mise en examen : Je me souviens de quatre visites sur place : j'y suis allé une fois pour donner une session d'éducation, une fois avec Ilor ឃី pour rencontrer les trente combattants « libéraux » qui devaient être envoyés à l'Unité des Chars, une fois pour rendre visite à Huy ហ៊ុយ dans sa maison et une autre fois où j'ai rencontré Huy ហ៊ុយ qui cultivait les patates douces. Il y a peut-être eu d'autres déplacements sur place mais je ne m'en souviens pas.

Question des Co-Juges d'Instruction: Qu'avez-vous vu sur place en ce qui concerne les conditions de vie et de travail ?

Réponse de la Personne mise en examen : En fait, je n'ai rien vu : je n'ai rencontré que les personnes citées ci-dessus.

Question des Co-Juges d'Instruction: Il paraît surprenant que vous n'avez rien vu. Pouvez-vous préciser comment se présentaient les lieux, quel était le périmètre du Centre de Prey Sâr ព្រីស័រ, combien de bâtiments existaient, etc.

Réponse de la Personne mise en examen : C'est Huy ហ៊ុយ វ៉ិយ វ៉ិយ qui était chargé de tout cela.

Le supérieur (Son Sen សុនសែន) lui demandait même de participer aux réunions sur la production et la sécurité, sans moi. S'agissant de la surface de Prey Sâr ប្រៃសែន, j'ai oublié. Je peux dire que l'Etat Major avait une carte qui déterminait les parcelles attribuées à chaque Unité ; que Prey Sâr ប្រៃសែន s'étendait du village de Bakou à la prison de Prey Sâr ប្រៃសែន (créée du temps du Sangkum et où j'avais moi-même été détenu) ; que la production était assez importante pour nourrir S-21 ស៊ី២១ et qu'en 1978 le surplus a même été distribué au Comité Central.

Encore une fois je ne suis allé qu'au « siège » de Prey Sâr ប្រៃសែន, c'est-à-dire à l'endroit où se trouvait la maison de Huy ហ៊ុយ វ៉ិយ វ៉ិយ au bout d'un canal. Il s'agissait d'un village nouveau. Je n'ai jamais vu les bâtiments où dormait le personnel.

Question des Co-Juges d'Instruction : Vous avez expliqué que vous étiez le responsable suprême de Prey Sâr ប្រៃសែន, en tant que chef de S-21 ស៊ី២១. Vous avez également indiqué que les personnes qui travaillaient à Prey Sâr ប្រៃសែន ne pouvaient pas circuler librement et s'en aller comme elles le voulaient. Il paraît évident que vous auriez été tenu pour responsable si un certain nombre de personnes avait soudain décidé de s'échapper. Ceci impliquait donc une surveillance étroite dont vous ne pouviez pas vous désintéresser. Qu'avez-vous à dire ?

Réponse de la Personne mise en examen : En cas de fuite de membres du personnel, le premier responsable aurait été Huy, qui aurait fait un rapport à Hor ហ៊ុយ វ៉ិយ. Je ne conteste pas que j'aurais pu avoir des ennuis mais celui qui aurait été arrêté aurait été Huy ហ៊ុយ វ៉ិយ វ៉ិយ. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit lorsque la personne responsable du téléphone de Huy ហ៊ុយ វ៉ិយ វ៉ិយ s'est échappée ; Huy ហ៊ុយ វ៉ិយ វ៉ិយ a été arrêté sur ordre de Nuon Chea នួនជា. Pour traiter ce problème de risques d'évasion, il fallait suivre la ligne politique : éducation, surveillance, épuration, arrestation et envoi à S-21 ស៊ី២១.

En résumé, je n'intervenais pas dans le fonctionnement quotidien de Prey Sâr ប្រៃសែន, sauf dans deux cas exceptionnels : d'une part, les trente combattants « libéraux » et, d'autre part, lorsque Huy ហ៊ុយ វ៉ិយ វ៉ិយ m'a demandé un avis sur les décisions à prendre à propos de la

famille de Sokh សុខ. Dans les autres cas, les décisions étaient prises par Huy ហ៊ុយ et Hor ហ៊ី comme le montrent les documents ERN 00006728 et ERN 00007270.

Question des Co-Juges d’Instruction: Vous avez déclaré que Prey Sâr ព្រៃស័រ n’était pas un lieu de détention mais de rééducation (Interrogatoire du 29 novembre 2007, p. 4). Cependant, plusieurs témoignages (par exemple, audition de CHHEA Leang du 18/09/2006 -ERN00079713-00079721, 00096560-00096561, p.2- et entretien DC-Cam de CHHANG TICH NGON *alias* Chhang Tich Ngon du 19/10/2003 -KDI0441/K00765, ERN 00052160-00052234-ET p.3-) attestent que les personnes rééduquées à Prey Sâr ព្រៃស័រ ne pouvaient pas circuler librement, étaient placées sous surveillance constante des gardes, ne pouvaient communiquer entre elles et que certaines étaient placées dans des cellules fermées la nuit : pouvez-vous confirmer ou infirmer ces informations et expliquer ?

Réponse de la Personne mise en examen : Il se peut que les conditions dans lesquelles était placé le personnel aient été celles-là mais, pour ma part, je n’étais pas au courant.

Question des Co-Juges d’Instruction: Il ressort des éléments contenus dans le dossier que de nombreux détenus ont été transférés de Prey Sâr ព្រៃស័រ à S-21 ស៊ីហ្វ: par exemple, la liste des prisonniers de S-21 ស៊ីហ្វ (ERN00080610-00081199 et ERN00161350-00161491) montre qu’au moins 571 personnes, incluant à la fois les prisonniers mais aussi le personnel de Prey Sâr ស៊ីហ្វ, ont été envoyées à S-21 ស៊ីហ្វ pour interrogation et exécution. Pouvez-vous expliquer la raison de ces transferts ? Nous préciser si vous étiez celui qui en décidait, et comment s’effectuait ce transfert ? Savez-vous pourquoi il avait été placé sous la même autorité que S-21 ស៊ីហ្វ ? Existait-il des transferts directement de Prey Sâr ព្រៃស័រ à Choeng Ek ជើងឯក pour exécution ?

Réponse de la Personne mise en examen : Je ne suis pas en mesure de répondre à ces questions, c’est très ancien et je ne sais plus qui a pris les décisions. J’aurais plutôt tendance à penser que c’est Hor ហ៊ី. Il faut savoir que les personnes rééduquées à Prey Sâr ព្រៃស័រ étaient considérées comme d’un niveau inférieur à la population du 17 avril (le « Peuple Nouveau »), donc des « demi-prisonniers ». Pour la population du 17 avril, les décisions d’arrestation étaient prises au niveau du Comité de Coopérative. Dans le cas de Prey Sâr ព្រៃស័រ, il ne s’agissait pas véritablement d’une coopérative. C’était un centre de rééducation et les personnes rééduquées avaient un statut intermédiaire entre celui de la population ordinaire et celui des prisonniers. Hor ហ៊ី avait le pouvoir de décider des

arrestations, donc au niveau du Régiment, ce qui correspondait à peu près au niveau du District.

Sur les raisons pour lesquelles Prey Sâr ព្រៃស était rattaché à S-21 ស២១, je peux expliquer en faisant le rapprochement avec l'organisation de M-13 ម១៣. Avant le 17 avril 1975, les personnes coupables de fautes légères étaient envoyées à M-13B ម១៣-ខ, au village de Sdok Srat ស្តុកស្រាត, Commune de Sdok Toal ស្តុកតោល, District de Ang Snuol អង្គស្នួល. La plupart des intéressés ont été libérés. Ceux à qui l'on reprochait des faits plus graves étaient envoyés à M-13A ម១៣-ក, dont je m'occupais à Âm Leang អមលាំង, où on les menottait, les interrogeait et les écrasait. Ce fonctionnement a été repris à S-21 ស២១.

Dans le cadre de la Division 703, il y avait deux prisons : l'hôpital psychiatrique de Ta Khmao តាក្សោ et la prison spéciale dans la villa de Sisowath Monireth ស៊ីសុវត្ថមុនីរ័ត, à Phnom Penh ភ្នំពេញ. Lorsque le Centre de Prey Sâr ព្រៃស a été créé, à l'époque de Nat ណាត, on n'a pas utilisé la prison de Prey Sâr ព្រៃស et tous les prisonniers ont été libérés.

Tout a été organisé de manière nouvelle. Lorsque j'ai remplacé Nat ណាត, j'ai gardé la même organisation.

Je ne suis pas en mesure de dire si des gens ont été transférés directement de Prey Sâr ព្រៃស à Choeng Ek ជើងឯក.

Question des Co-Juges d'Instruction: Vous avez indiqué (Interrogatoire du 29 novembre 2007, p. 4) que les personnes vivant à Prey Sâr ព្រៃស étaient des personnes avec des problèmes de discipline dans leurs unités de Phnom Penh ភ្នំពេញ. Qui étaient exactement les personnes envoyées à Prey Sâr ព្រៃស ? Précisément quelles unités de Phnom Penh ភ្នំពេញ étaient envoyées à Prey Sâr ព្រៃស (personnel de S-21 ស២១, personnel des ministères etc.) ? Y avait-il des personnes venant d'autres provinces que Phnom Penh ភ្នំពេញ ou des personnes de nationalité étrangère (vietnamiennes ou autres) ? Les éléments de l'instruction indiquent la présence de femmes et d'enfants à Prey Sâr ព្រៃស (voir par exemple et parmi d'autres le rapport de Huy Sré ហ្វឹយ ស្រៃ daté du 7 April 1977, ERN 00007270-00007271). Pouvez-vous confirmer ?

Réponse de la Personne mise en examen : A ma connaissance il n'y a pas eu d'étrangers envoyés à Prey Sâr វ្រៃស័រ, et notamment pas de Vietnamiens. A partir du moment où j'ai été responsable de S-21 ស៊ី២១, il n'y a pratiquement pas eu de personnes provenant de la population locale. Il s'agissait essentiellement de combattants de différentes unités et des membres de leur famille, d'où la présence des femmes et des enfants. Le personnel de S-21 ស៊ី២១ était également envoyé à Prey Sâr វ្រៃស័រ en cas de sanction. Je précise qu'il n'était pas frappé ou insulté, il était simplement obligé de travailler plus que les autres, ne pouvait pas circuler librement ni parler librement, ni ne pouvait faire partie de la Ligue de la Jeunesse du Parti Communiste du Kampuchea. Ainsi, par exemple, lorsque Saom Meng សោមម៉េង (interrogateur à S-21 ស៊ី២១) a été arrêté (à S-21 ស៊ី២១), son frère Saom Mett សោមម៉េត (garde de S-21 ស៊ី២១) a été envoyé à Prey Sâr វ្រៃស័រ.

Question des Co-Juges d'Instruction : Apparemment aucune faute ne pouvait être reprochée à Saom Mett សោមម៉េត. Or, vous avez expliqué que ceux qui étaient envoyés à Prey Sâr វ្រៃស័រ étaient les « Libéraux » ou les indisciplinés. Que faut-il entendre par là ?

Réponse de la Personne mise en examen : Les « Libéraux » étaient identifiés par leur attitude dans la vie et leur façon de parler ou de travailler. S'agissant de Saom Mett សោមម៉េត, la suspicion venait de l'arrestation de son frère : il était considéré comme un demi-traitre et il s'agissait donc d'une sanction politique. Il faut comprendre qu'il y avait deux catégories de suspects : d'une part, les suspects en raison d'un lien de parenté (par exemple Saom Meng សោមម៉េង et Saom Mett សោមម៉េត ou encore Vorn Vet វ៉ែត et sa famille), d'autre part, les subordonnés des cadres supérieurs arrêtés. Pour la première catégorie, parfois, on arrêtait toute la famille (par exemple Vorn Vet វ៉ែត), dans d'autres cas on se contentait de surveiller des proches. Pour la deuxième catégorie, on suivait de près les subordonnés : c'est ainsi que lorsque Huy Sré ហ្យូនស្រី វ្រៃស័រ a été arrêté, son messenger l'a été également et quand Vorn Vet វ៉ែត a été arrêté je me suis inquiété pour mon sort personnel.

Question des Co-Juges d'Instruction : Vous avez expliqué qu'en 1978 le surplus de la production de riz de Prey Sâr វ្រៃស័រ avait été remis au Comité Central. Pourquoi cette décision a-t-elle été prise et comment saviez-vous qu'il y a avait un surplus ? Plus précisément, pourquoi avez-vous décidé de remettre ce surplus au Comité Central plutôt

que de laisser le personnel se nourrir normalement, puisqu'à l'époque les rations étaient insuffisantes ?

Réponse de la Personne mise en examen : Je ne me rappelle pas si c'est Phâl ផល់ ou Huy ហ៊ុយ qui m'avait informé. Cette année-là il y avait eu une inondation et l'on manquait de riz. J'ai dit à Nuon Chea នួនឆា វី ថា je pouvais en fournir et il a paru surpris. Je voulais aider les autres Unités et je voulais aussi mettre en valeur la réputation de Prey Sâr ព្រៃស័រ et de S-21 ស៊ីហ្វ. Quant au régime de nourriture, il était fixé par les supérieurs et je ne pouvais rien modifier.

Question des Co-Juges d'Instruction : Il peut paraître surprenant que vous ayez été au courant du surplus de la récolte mais pas des conditions de vie et de travail à Prey Sâr ព្រៃស័រ.

Réponse de la Personne mise en examen : La récolte c'était une fois par an et je n'avais pas besoin de poser de questions pour être au courant. Je maintiens que pour le reste je n'étais pas au courant des détails.

Encore une fois je me considère comme responsable de ce qui a pu être fait à S-21 ស៊ីហ្វ et à Prey Sâr ព្រៃស័រ et j'ai des remords pour ce qui s'y est passé et notamment de ne pas avoir donné de nourriture suffisante aux détenus et au personnel rééduqué. Mais je maintiens que je n'étais pas au courant des détails.

Question des Co-Juges d'Instruction : Vous avez expliqué que les décisions d'arrestation à S-21 ស៊ីហ្វ pouvaient s'apparenter à des décisions prises au niveau du District. Or, le District ne pouvait décider que des arrestations locales, tandis que l'on sait que, à S-21 ស៊ីហ្វ, les arrestations ont été opérées dans d'autres régions (Battambang បាត់ដំបង pour Van Nath វ៉ាន់ណាត par exemple).

Réponse de la Personne mise en examen : Dans tout le pays, les décisions d'arrestation des membres du Parti et des cadres moyens (à l'exclusion des cadres supérieurs) étaient prises par le Comité Permanent de chaque zone. Le transfert à S-21 ស៊ីហ្វ était décidé par le Comité Permanent du Comité Central. Je peux donner un exemple, celui de Thoeun ផ្កើន , mon beau-frère, qui était cadre dans la zone Nord. Lorsqu'il a été arrêté, il m'a écrit clandestinement une lettre que j'ai transmise à Son Sen, lequel l'a fait libérer. Deux ou trois mois plus tard, Nuon Chea នួនឆា វី ថា m'a ordonné de l'arrêter à nouveau. J'ai fait

traîner autant que j'ai pu, puis j'ai été obligé de l'arrêter. En résumé, le Comité Permanent de la Zone faisait un rapport au Comité Permanent du Comité Central, qui décidait des transferts à S-21 ស៊ីឡាង.

Question des Co-Juges d'Instruction: Donc il n'y avait pas équivalence avec la compétence du Comité de District ?

Réponse de la Personne mise en examen : On ne peut parler d'équivalence entre S-21 ស៊ីឡាង et un Comité de District que pour ce qui concerne les décisions d'arrestation des personnes rééduquées à Prey Sâr ប្រៃសែន.

Suspension de l'interrogatoire à douze heures et quarante minutes.

A quatorze heures et trente-cinq minutes le même jour, nous poursuivons l'interrogatoire.

Question des Co-Juges d'Instruction: Des personnes vivant à Prey Sâr ប្រៃសែន ont-elles été libérées ? Si oui qui a pris cette décision ?

Réponse de la Personne mise en examen : Je ne peux parler que d'un seul cas, celui des trente combattants envoyés dans l'Unité des Chars, car pour le reste je ne suis pas au courant. Ces combattants ont été libérés, en ce sens que, après leur transfert, ils se sont retrouvés dans la situation normale, ayant notamment le droit de devenir membre de la Ligue de la Jeunesse du Parti Communiste du Kampuchea. Quant aux critères pour devenir combattant, il fallait ne pas avoir été antérieurement condamné et ne pas faire partie de la population du 17 avril. Les trente combattants ont été choisis personnellement par Son Sen សុខសែន. En fait, les combattants en question ont, par la suite, été à l'origine de divers incidents de sorte que l'opération a été considérée comme un échec et n'a pas été renouvelée.

Question des Co-Juges d'Instruction: S'agissant des décisions d'arrestation et d'exécution, concernant le personnel de Prey Sâr ប្រៃសែន, qui les prenait ? Par exemple, pourquoi Huy Srè ហ្វឹយ័រ៉ៃស្រៃ a-t-il été exécuté ?

Réponse de la Personne mise en examen : La décision était prise par mon supérieur, c'est-à-dire Son Sen សុខសែន, puis Nuon Chea នួនធី. Dans le cas particulier de Huy Srè ហ្វឹយ័រ៉ៃស្រៃ, son opérateur radiotéléphone avait pris la fuite et n'a pas été retrouvé. Plusieurs autres fautes avaient précédemment été reprochées à Huy ហ្វឹយ័រ៉ៃស្រៃ, de sorte que Hor ហ៊ី a fait

un rapport que j'ai transmis au Comité Permanent et Nuon Chea ឆ្លុះឆាយ a ordonné l'arrestation, l'interrogatoire puis l'exécution de Huy Srè ហ្វឹយស្រែ.

La Personne mise en examen : Je voudrais revenir sur ce que j'ai dit ce matin à propos des personnes transférées directement de Prey Sâr ព្រៃស្រែ à Choeng Ek ជើងឯក pour exécution. J'ai relu le document ERN 00006728. Ce document établit clairement que dix-sept personnes ont été transférées cette fois-là de Prey Sâr ព្រៃស្រែ à Choeng Ek ជើងឯក. Donc ce fait paraît établi, mais personnellement je n'étais pas au courant. Le même document montre que 160 enfants ont été transférés à Choeng Ek ជើងឯក. Je rappelle que j'ai expliqué lors de la Reconstitution que j'ignorais qu'on utilisait des troncs d'arbre pour tuer des enfants à Choeng Ek ជើងឯក. Mais je n'ai jamais contesté que des exécutions d'enfants avaient eu lieu et cela en très grand nombre.

Question des Co-Juges d'Instruction: Pouvez-vous également préciser si, à votre connaissance, Prey Sâr ព្រៃស្រែ ressemblait dans son organisation à d'autres centres de rééducation dans le pays ?

Réponse de la Personne mise en examen : A S-21 ស២១, j'étais comme enfermé dans une chambre et je ne savais rien du fonctionnement des autres centres de rééducation. Je vous ai donné les seules indications que j'étais en mesure de fournir et cela à propos de M-13A ២១៣-ក et M-13B ២១៣-ខ.

Question de l'Assistant du Co-Procureur international M. Alex Bates: Vous avez expliqué que vous étiez la seule personne en mesure de faire rapport à l'échelon supérieur. Est-ce que cela signifie que tous les rapports en provenance de Prey Sâr ព្រៃស្រែ devaient vous être adressés pour transmission et quelle était leur fréquence ?

Réponse de la Personne mise en examen : Il faut distinguer deux tâches différentes. S'agissant des effectifs et de la production, des rapports quotidiens étaient adressés à S-21 ស២១. J'avais délégué à Hor ហ៊ី cette partie du travail. Les rapports en question étaient conservés à S-21 ស២១. Comme je l'ai expliqué, si l'Etat Major Général voulait avoir des précisions sur la situation à Prey Sâr ព្រៃស្រែ, il convoquait Huy ហ្វឹយស្រែ. La deuxième tâche concernait les rapports relatifs aux problèmes posés par le personnel travaillant à Prey Sâr ព្រៃស្រែ. Pour ces rapports il n'y avait pas de fréquence régulière.

Dans tous les cas, je confirme que j'étais le seul à pouvoir rapporter à l'échelon supérieur.

Question des Co-Juges d'Instruction: Vous avez expliqué que vous receviez personnellement les rapports sur les problèmes concernant le personnel de Prey Sâr ព្រីស័រ. Dans ces conditions, comment pouviez-vous ne pas être au courant des transferts à Choeng Ek ជឿងឯក pour exécution ?

Réponse de la Personne mise en examen : Prey Sâr ព្រីស័រ, pour moi, c'était le travail des autres, à savoir Hor ហ៊ី et Huy ហ៊ុយ. Donc, j'avais tendance à fermer les yeux et quand je recevais ces rapports je n'y prêtais pas attention et les transmettais directement à Hor ហ៊ី. J'ajoute que j'ai peut-être été informé des transferts pour exécution à Choeng Ek ជឿងឯក mais que j'ai pu oublier.

L'original de l'enregistrement vidéo et audio est cacheté devant la personne mise en examen et ses avocats et est signé par nous, les greffiers, la personne mise en examen et les avocats de la personne mise en examen.

Une copie de l'original de l'enregistrement vidéo et audio est fournie à la personne mise en examen.

A seize heures et quarante minutes, nous avons demandé aux greffiers de lire à haute voix le procès-verbal de l'interrogatoire de la personne mise en examen d'après ce qui a été noté.

Après l'avoir lu haut et fort, la personne mise en examen n'a pas d'objection et accepte de signer.

La personne	Les avocats de la	Co-procureurs	interprètes	Greffiers	Co-juges
Mise en	personne				d'instruction
Examen	mise en				
	Examen				

La rencontre avec Nic DUNLOP et Nate THAYER

Tout d'abord, je voudrais rappeler un peu la situation :

- Tous les Cambodgiens qui étaient des Khmers Rouges à Samloth me connaissent sous le nom de Duch, chef du centre S21.

- Je ne déclare pas mon nom et mon ancienne occupation aux étrangers.

- À partir des années 1980, des journaux thaïlandais publiaient de temps en temps ma photo, mon nom, mon ancienne occupation.

- En 1998, James, chef des sanitaires de l'ARC (American Refugee Committee) plaisantait avec moi (à moitié vrai) que j'étais le frère de Kaing Guek Eav.

Du texte dans le livre The Lost Executioner

Chapitre XVIII

- Nic Dunlop a écrit avec détour qu'il m'a rencontré par hasard au siège du district de Samloth.

- J'ai des raisons suffisantes pour dire qu'il a menti. En réalité, il me connaissait, il m'a suivi, il a cherché une occasion pour m'interroger, pour que je révèle mon identité.

- Je n'avais jamais peur parce qu'il y avait sur mon travail un supérieur qui se considérait comme un gouvernement. De plus, je crois qu'« on ne peut pas couvrir un éléphant mort avec un van ». Ce ne serait pas approprié si je me vantais à qui voulait entendre que je m'appelais Duch, ancien chef de S21.

Chapitre XIX

Je voudrais parler selon ce que je me rappelle.

- Après un échange de deux ou trois mots, Nic Dunlop a demandé à me photographier. J'étais d'accord. En réalité, les personnes qui viennent de se connaître devraient prendre des photos ensemble. Mais là, il m'a photographié tout seul. J'ai compris mais je l'ai laissé faire. Après m'avoir photographié, il était trop content de lui-même jusqu'à perdre contrôle de soi, ce que j'ai remarqué.

- Quand Nic venait une deuxième fois à Samloth, il m'a fait ressentir bizarrement une nouvelle fois parce qu'une fois arrivé, il n'est pas allé me chercher tout de suite, mais il est allé dans des villages. Après m'avoir rencontré, on s'est baladé ensemble en se parlant. Ce qu'il a écrit « Je ne me soucie pas de Ta Mok... », « Je ne pense qu'à trois problèmes, à savoir, les enfants sans école, mon estomac et Dieu... » était vrai. Mais, dire que j'ai appris les théories de deux ou trois religions était ajouté parce que je n'ai appris que certaines théories du bouddhisme.

- Le jour où Nic Dunlop m'a rencontré une troisième fois, il y avait trois personnes qui sont allées à Samloth à différents moments :

+ Tout d'abord, un photographe Gallois est venu dans une voiture de location de couleur blanche. Il est allé s'asseoir et parler avec moi. Il était un peu âgé.

+ Plus tard dans la journée, Nate Thayer est venu dans une voiture Land Cruiser de couleur bleue et immatriculée à Pailin.

+Après que je révèle mon identité avec Nate Thayer, Nic Dunlop s'est matérialisé de je ne sais pas où.

- J'ai décidé de révéler mon identité à Nate Thayer parce que j'ai vu qu'il est allé très loin parmi les dirigeants de Khmers Rouges à Anlung Veng. J'ai espéré que cela allait être révélé au monde entier, ce qui fait que personne ne

pourrait me fait du mal de manière secrète, surtout les gens de Ta Mok. Et j'ai fait également confiance au magazine Far Eastern Economics Review.

- C'était après que je révèle mon identité que le Gallois et Nic Dunlop m'ont photographié successivement. Nate Thayer ne m'a pas photographié. Il m'a parlé. À ce moment-là, je n'ai vu ni magnétophone ni caméra.

- Ce qu'a écrit Nic Dunlop dans le livre The Lost Executioner que je lui ai parlé de ceci et cela sur S21, était ce que j'ai parlé avec Nate Thayer – c'était en majorité mes propos avec Nate.

- En outre, concernant mon histoire, ma relation avec le professeur Kè KimHuot, c'était ce que j'ai déclaré à UNHCHR à l'hôtel Monorom (Battambang) du 30 avril au 4 mai 1999. À ce moment-là, Nate Thayer apparaissait et disparaissait avec Christophe Peschoux, Ruth Hugo, Héng Ham Kheng et Père Bernard.

Nic Dunlop et le Gallois se sont éclipsés depuis le jour où ils m'ont photographié.